

Séance
ordinaire du
20 mars 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e) JOUR DU
MOIS DE MARS DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 H 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière et messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que monsieur Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**17.03.112 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes. La greffière rédige le procès-verbal.

17.03.113 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation d'inscription aux assises 2017 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

FINANCES

4. Radiation de certains comptes à recevoir.
5. Autorisation d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.

6. Autorisation de versement de dons.
7. Autorisation d'un paiement de 607 579 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
8. Autorisation d'achat de billets pour la soirée « Bon climat des affaires » de la SADC.
9. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
10. Annulation des soldes des règlements 2008-1173 et 2013-1300.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation de formation à l'inspectrice en bâtiment.
12. Autorisation de participation à une conférence de l'AQAIRS.
13. Adjudication d'un contrat à Lyne Latouche, Consultante en urbanisme.
14. Autorisation de formation au directeur des finances.
15. Autorisation de formations à la greffière.
16. Autorisation d'inscription au congrès de l'ADGMQ 2017 pour le directeur général.
17. Attribution du poste de préposé à l'entretien du stade du centenaire.
18. Attribution du poste de journalier aux travaux publics.
19. Autorisation d'inscription au colloque de l'Association des communicateurs municipaux 2017 pour la coordonnatrice aux communications.
20. Autorisation de formation web pour du personnel du service des travaux publics.
21. Autorisation d'inscription à la formation « Organisation d'une élection municipale ».

LOISIRS

22. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société Nationale de l'Est-du-Québec pour l'organisation de la Fête nationale 2017.
23. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour le camp de jour 2017.
24. Adjudication d'un contrat d'animation à monsieur Yvan Giguère dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie.
25. Autorisation de versement d'une compensation aux assistants de la relâche.
26. Autorisation de tarification spéciale à l'organisme Répît-loisirs-autonomie pour les activités estivales du camp de jour du 25 juin au 19 août 2017.
27. Renouvellement d'entente pour les ateliers d'anglais.
28. Autorisation de gratuité pour l'utilisation du stade du centenaire par la Maison des familles de La Mitis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 29. Autorisation d'embauche d'un pompier pour le service incendie.
- 30. Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalité – Volet 5.1- Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM).

TRAVAUX PUBLICS

- 31. Autorisation d'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics.
- 32. Adjudication d'un contrat pour la fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2017.
- 33. Adoption du règlement 2017-1360 modifiant le règlement 631-2000 décrétant les tarifs applicables pour la location de certains équipements et de la fourniture des services du service des travaux publics.
- 34. Acceptation de l'audit des procédés de traitement de l'usine de production d'eau potable.

URBANISME

- 35. Adjudication d'un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste, à la MRC de la Mitis.

AFFAIRES NOUVELLES

- 36. Présentation d'un projet dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales.
- 37. Présentation d'un projet dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.
- 38. Adjudication d'un mandat au service de génie de la MRC de La Mitis.
- 39. Période de questions.
- 40. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

17.03.114 AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2017 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de six membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ainsi que celle de monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Montréal du 3 au 5 mai 2017. Le tarif est de 775 \$ par personne plus les taxes et cette dépense est prévue au budget. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont également autorisés.

FINANCES

17.03.115 RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3000 47	Municipalité de St-Joseph	2 120.40 \$
D 3000 48	Municipalité de Ste-Flavie	2 735.81 \$
D 3002 15	M.R.C. de La Mitis	435.78 \$
D 3005 73	Peter Desrosiers	255.54 \$
D 3005 88	Chany Langlois	805.75 \$
D 3006 90	Remorquage Jacques D'Anjou	518.71 \$
D 7999 00	Divers loisirs	1 853.68 \$

17.03.116 AUTORISATION D'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion de madame Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2017, et ce, au montant 350 \$ plus les taxes.

17.03.117 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Alcyons	Monte-personne	4 000\$ max En 2 versements
Afeas	Congrès régional	50\$ carte d'affaires
Mistral	Programme de soutien à la motivation scolaire et sociale du Mistral	100\$
Cancer de l'Est	Fonds de recherche Dr. Mark Basik	200\$
Club Lions	La grande bouffe 29 avril 2017	4 billets

17.03.118 AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 607 579 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 a été présentée par le Ministère de la Sécurité publique au montant de 607 579 \$

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements soit 303 790 \$ au plus tard le 30 juin 2017 et 303 789 \$ au plus tard le 31 octobre 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

17.03.119 AUTORISATION D'ACHAT DE BILLETS POUR LA SOIRÉE « BON CLIMAT DES AFFAIRES » DE LA SADC

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 8 billets pour la soirée « Bon climat des affaires » organisée par la Société d'aide au développement des collectivités de La Mitis (SADC), qui aura lieu le 22 mars prochain, et ce, au coût de 50 \$ le billet pour un montant total de 400 \$.

17.03.120 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en mars 2017 au montant de 178 061.78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 53 418.53 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

17.03.121 ANNULATION DES SOLDES DES RÈGLEMENTS 2008-1173 ET 2013-1300

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement des soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli modifie les règlements identifiés de la façon suivante :

- Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt »;
- Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville des Mont-Joli informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « promoteurs » et « paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Mont-Joli demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.03.122

AUTORISATION DE FORMATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment, à suivre une formation donnée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), intitulée « Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme » qui se tiendra les 4 et 5 avril prochain à Matane, et ce, au coût de 540 \$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement et de repas.

17.03.123
Normand

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE DE L'AQAIRS

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) présente sa 40e conférence sur le thème « Une vision à perte de vue » du 28 au 31 mai 2017 à Victoriaville;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de participer à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Lévesque à prendre part à la 40e conférence de l'AQAIRS à Victoriaville du 28 au 31 mai 2017. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 400 \$, plus les taxes, ainsi que les frais de transport, de restauration et d'hébergement. Cette dépense est prévue au budget du service.

17.03.124 ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LYNE LATOUCHE, CONSULTANTE EN URBANISME

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adjuge un contrat à Madame Lyne Latouche, Consultante en urbanisme afin d'offrir une formation sur mesure pour le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la révision du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et ce, au montant de 5 428 \$ plus les taxes.

17.03.125 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES FINANCES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le directeur des finances, monsieur Steve Corneau à suivre une formation intitulée « La maîtrise du processus de préparation budgétaire et le programme triennal d'immobilisations » donnée par la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ), le 9 juin 2017 à Rimouski, et ce, au montant de 445 \$ plus les taxes. Le conseil accepte, par la même résolution de rembourser les frais de déplacement.

17.03.126 AUTORISATION DE FORMATIONS À LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la greffière madame Kathleen Bossé à suivre une formation intitulée « L'intelligence émotionnelle : une compétence municipale » donnée par la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ), les 4 et 5 mai 2017 à Matane, et, ce au coût de 845 \$ plus les taxes ainsi qu'une formation intitulée « Rédaction efficace d'un règlement municipal : volet avancé et application pratique » donnée le 22 septembre 2017 à Rivière-du-Loup, et ce, au montant de 445 \$ plus les taxes. Le conseil accepte, par la même résolution de rembourser les frais de déplacement.

17.03.127 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADGMQ 2017 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec à Laval du 7 au 9 juin 2017 et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 800 \$ plus les taxes ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

17.03.128 ATTRIBUTION DU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'attribution du poste de préposé à l'entretien du stade du centenaire à monsieur Bryan Fortin. Celui-ci entrera en fonction le 21 mars 2017.

Conformément à l'article 21.03 de la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli, monsieur Fortin aura droit à une période de formation et d'essai de 30 jours.

17.03.129 **ATTRIBUTION DU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'attribution du poste de journalier aux travaux publics à monsieur Claude Lévesque. Celui-ci entrera en fonction le 21 mars 2017.

Conformément à l'article 21.03 de la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli, monsieur Lévesque aura droit à une période de formation et d'essai de 30 jours.

17.03.130 **AUTORISATION D'INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX 2017 POUR LA COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la coordonnatrice aux communications, madame Nancy Proulx à participer au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) les 24, 25 et 26 mai à Montréal et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 550 \$ plus les taxes ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

17.03.131 **AUTORISATION DE FORMATION WEB POUR DU PERSONNEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Marlène Langlois, secrétaire aux travaux publics et monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement à suivre une formation web intitulée « Installations septiques » donnée par PG Solution le 4 avril prochain, et ce, au coût de 171 \$ plus les taxes.

17.03.132 **AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION « ORGANISATION D'UNE ÉLECTION MUNICIPALE »**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Kathleen Bossé, greffière, à suivre la formation pour les nouveaux présidents d'élection intitulée « Organisation d'une élection municipale » donnée par le Directeur général des élections, les 29 et 30 mai 2017 à Québec. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

LOISIRS

17.03.133 **AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2017**

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités sur le site du Stade du Centenaire à l'occasion de la Fête nationale du Québec 2017. L'engagement financier de la Fête nationale représente un montant d'environ 9 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est aussi convenu de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est-du-Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

17.03.134 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LE CAMP DE JOUR 2017

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour reçoit depuis plusieurs années un certain nombre de jeunes ayant des incapacités et nécessitant un encadrement particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) gère un programme d'accompagnement offrant un soutien financier permettant l'embauche de moniteurs spécifiquement affectés à ces personnes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, à déposer une demande d'aide financière à l'URLS pour le *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités, édition 2017-2018, volet Organismes et municipalités*. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

17.03.135 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ANIMATION À MONSIEUR YVAN GIGUÈRE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas proposé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'adjudication d'un contrat d'animation à monsieur Yvan Giguère, dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie, pour une conférence intitulée « Paroles de Félix ». Cette activité aura lieu le 21 mars à 13h30 à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, et ce, au montant de 525 \$.

17.03.136 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX ASSISTANTS DE LA RELÂCHE

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par les assistants de la relâche 2017;

CONSIDÉRANT la pratique établie consistant à leur offrir un montant à titre de récompense pour leur travail;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de verser une somme établie selon la durée de leur implication aux personnes suivantes :

- | | |
|----------------------|--------|
| • Kamyille Thibeault | 100 \$ |
| • Ariane Laporte | 140 \$ |
| • Gaëlle Brunet | 100 \$ |
| • Alexandre Caron | 100 \$ |
| • Frédérique Lebel | 100 \$ |
| • Alexis Beaulieu | 175 \$ |
| • Jacynthe Roger | 100 \$ |
| • David Bernier | 100 \$ |

Cette dépense totalisant 875 \$ est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

17.03.137 AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE À L'ORGANISME RÉPIT-LOISIRS-AUTONOMIE POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES DU CAMP DE JOUR DU 25 JUIN AU 19 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie a présenté une demande à la Ville de Mont-Joli pour le renouvellement de la location à tarif réduit d'un local situé à l'École Lebel;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme souhaite utiliser le local dans le cadre de la tenue de son camp de jour et qu'il doit s'y installer pour une période de huit (8) semaines;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, recommande au conseil de consentir l'application du même tarif mensuel de 65 \$, et ce, pour une durée de 3 mois, le tout représentant un montant global de 195 \$ et d'offrir également la gratuité à la piscine pour les accompagnateurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la location d'un local de l'École Lebel à l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie pour la somme mensuelle de 65 \$ ainsi que la gratuité à la piscine pour les accompagnateurs.

17.03.138 RENOUVELLEMENT D'ENTENTE POUR LES ATELIERS D'ANGLAIS

CONSIDÉRANT QUE madame Debbie Ouellet veut renouveler l'entente qu'elle a avec la Ville de Mont-Joli pour la dispense d'ateliers d'anglais préscolaires pour les 3 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellet sollicite la collaboration de la Ville afin d'utiliser un local du Pavillon Lebel à tarif réduit de façon à offrir ses ateliers à des coûts accessibles qui favoriseront la participation d'enfants de toutes les sphères de la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif de 70 \$ par mois pour l'utilisation d'un local du Pavillon Lebel par madame Debbie Ouellet pour la tenue d'ateliers d'anglais à l'intention des enfants de 3 à 5 ans.

17.03.139 AUTORISATION DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU STADE DU CENTENAIRE PAR LA MAISON DES FAMILLES DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Maison des familles de La Mitis présentera sa populaire Fête familiale le dimanche 7 mai 2017 de 9 heures à 17 heures au Stade du centenaire;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2006, année de sa création, plus de 6 000 personnes – dont la moitié de Mont-Joli – ont participé aux différentes activités offertes dans le cadre de cette fête où l'on retrouve jeux, mascottes, maquillage et animation;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative de la Maison des familles de La Mitis s'inscrit dans les objectifs de la Politique familiale de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt à titre gratuit du Stade du centenaire à la Maison des familles de La Mitis dans le cadre de la présentation de la Fête familiale du dimanche 7 mai 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.03.140 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Steeve Caron à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Caron entrera en fonction le 21 mars 2017 et sera affecté à la caserne de Mont-Joli.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

17.03.141 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ – VOLET 5.1- RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RECIM)

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que:

- La Ville de Mont-Joli autorise la présentation du projet de ***Rénovation et mise aux normes de la caserne de pompiers de la Ville de Mont-Joli*** au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);
- Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Joli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus, le cas échéant, de ce dernier;

Que la Ville de Mont-Joli désigne madame Danielle Doyer, mairesse ou le maire suppléant, et/ou monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, comme personnes autorisées à agir en son nom et signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

TRAVAUX PUBLICS

17.03.142 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette 4 X 4 pour le service des travaux publics a été tenu;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) propositions ont été déposées à savoir :

- Mont-Joli, Chrysler, Jeep, Dodge : 35 584.71 \$ taxes incluses
(9147-1227 Québec inc.)
- Automobiles Bouchard & fils (1988 inc.): 39 867.76 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité desdites soumissions et la recommandation qui en a découlé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une camionnette 4 X 4 pour le service des travaux publics à l'entreprise Mont-Joli, Chrysler, Jeep, Dodge (9147-1227 Québec inc.) au prix de 35 584.71 \$, taxes incluses. Cette dépense sera financée par le fonds général.

17.03.143 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chaussures de sécurité pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- P. Labonté et fils : 5 171.18 \$, taxes incluses
- Sécurité Médic 4 488.94 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Sécurité Médic pour la fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2017 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 4 488.94 \$, taxes incluses.

17.03.144 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1360 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 631-2000 DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LA LOCATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET DE LA FOURNITURE DES SERVICES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2017-1360 modifiant le règlement 631-2000 décrétant les tarifs applicables pour la location de certains équipements et de la fourniture des services du service des travaux publics.

17.03.145 ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDIT DES PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le rapport de l'audit des procédés de traitement de l'usine de production d'eau potable préparé par la firme d'ingénieurs SNC-Lavallin.

URBANISME

17.03.146 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE, À LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste, à la MRC de La Mitis afin d'effectuer diverses modifications aux règlements de zonage, de lotissement, de construction ainsi que le PIIA.

AFFAIRES NOUVELLES

17.03.147 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du Volet- Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pur lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

17.03.148 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

17.03.149 ADJUDICATION D'UN MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adjuge un contrat au service de génie de la MRC de La Mitis afin de préparer les demandes d'aide financière pour les programmes de réhabilitation du réseau routier volet – redressement des infrastructures routières locales et réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local. Une banque d'heures de 10 heures est nécessaire à la préparation de ces demandes incluant l'estimation des travaux de l'entrée du ruisseau Lebrun, et ce, au taux horaire de 49\$ plus les taxes.

17.03.150 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

17.03.151 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.